

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 14

Votants 18

L'an deux mille vingt trois

Le deux mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 20 janvier 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D005_2023b

**Finances :
remboursement des
frais de déplacement**

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, LAURANT Thierry, TRINCAT Christophe, COLIN Benoît, PINGET Denis, BURNET Stéphanie, VIOLLAZ Emilie, GALLAY Claude, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, GILLANT Olivier

Excusés (4) : WIART Florine (donne pouvoir à Mme VIOLLAZ Emilie), MICHOUX Max (donne pouvoir à M. GILLET Bruno), CHEVALLAY Patrice (donne pouvoir à M. TRINCAT Christophe), VEZIN Pascale (donne pouvoir à M. PODEVIN Christian)

Votants (18)

Vu la délibération D05_2023 du 26 janvier 2023

Considérant qu'en l'absence des deux signatures (Maire et secrétaire), la délibération est entachée d'illégalité pour vice de forme,

M. le Maire rappelle la réalisation d'un déplacement au congrès des maires à Paris qui a engendré des frais à hauteur de 1 024,26 €, comprenant les frais de l'inscription à l'AMF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération D05_2023 du 26 janvier 2023
- **VALIDE** le remboursement des frais liés au déplacement de M. le Maire au congrès des maires pour un montant de 1 024.26 €

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire
Benoît COLIN



Le Maire,
Bruno GILLET

